



République Française
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de LOCHES
Canton d'AMBOISE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

25 JANVIER 2023

Conseillers en exercice : 9
présents : 9
excusés ayant transmis un pouvoir : 0
votants : 9

le quorum étant atteint, les Conseillers peuvent délibérer valablement

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Souvigny-de-Touraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Frédéric SAROUILLE.

- **Présents (9)**: MMmes Martine THEVENIN, Françoise JEANNE, Francine DE ALMEIDA, Claudia DESGARDINS, Christelle PIECHATA, Nathalie VACCHER, MM. Frédéric SAROUILLE, Arnel JOUBERT, Denis MARTIN.
- **Excusés ayant transmis un pouvoir (0)** :
- **Excusés sans pouvoir (0)** :
- **Date de convocation** : 19 janvier 2023
- **Secrétaire de séance** : Mme Françoise JEANNE

A la demande de Nathalie VACCHER et afin de permettre aux conseillers de statuer sur les demandes d'aides 2023, Monsieur le Maire leur présente la situation financière de la commune à ce jour. Cette situation n'est pas définitive car quelques écritures, en dépenses et en recettes, restent à passer sur 2022 d'ici le 31 janvier.

A ce jour, la balance générale des comptes de la commune se présente comme suit, grâce notamment aux deux cessions 2022 (72 393 + 11 841 = 84 234 prix vente – 6 460.27 sortie des biens de l'inventaire = 77 773.73 plus value nette) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
DEPENSES	298 564.33	345 426.03	37 126.16	31 752.94	335 690.49	377 178.97
RECETTES	348 376.21	406 299.06	8 179.86	97 727.47	356 556.07	504 026.53
Résultat net	+ 49 811.88	+ 60 873.03	- 28 946.30	+ 65 974.53	+ 20 865.58	+ 126 847.56
Report N- 1	+ 26 439.11	+ 76 250.99	+ 168 978.27	+ 140 031.97	+ 195 417.38	+ 216 282.96
Résultat cumulé	+ 76 250.99	+ 137 124.02	+ 140 031.97	+ 206 006.50	+ 216 282.96	+ 343 130.52

Suite à ce préambule, il est proposé de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion.

2023-01 DEMANDE DE SUBVENTION Collège Choiseul AMBOISE – Voyage en Espagne

Rapport

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu, le 15 décembre, un courrier de Mesdames RODRIGUES et MONTIGNY, professeurs d'espagnol au Collège Choiseul, concernant l'organisation, du 19 au 24 mars en Espagne, d'un séjour linguistique et culturel pour les 60 élèves de 3^{ème}. Ce séjour coûte 450 euros par enfant. Afin de ne pas trop solliciter les familles impactées par les difficultés économiques actuelles, il est demandé aux Communes de résidence des élèves une participation laissée à leur libre choix. Sept jeunes de Souvigny sont concernés par ce voyage (Sacha Bourdreux, Inès Cormier, Noam Destouches, Mélusine Girard, Thomas Pons, Rose Va et Albane Vanacker).

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l'attribution ou non d'une aide aux familles pour ce séjour et, dans l'affirmative, à fixer le montant de cette aide. Il est ici précisé que deux autres demandes de subvention sont sollicitées par des établissements scolaires (voir délibérations suivantes), de 160 euros maximum pour l'un et sans montant pour l'autre.

Interventions

A la question de Nathalie VACCHER qui s'étonne que seuls 60 élèves de 3^{ème} fassent espagnol, Claudia DESGARDINS répond que bien plus d'élèves de 3^{ème} apprennent l'espagnol, car c'est la langue majoritairement choisie au sein de l'établissement. Cependant, tous ne participeront pas à ce voyage, mais à d'autres projets pédagogiques.

Françoise JEANNE demande si la commune a vocation à financer des loisirs. Ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il s'agit effectivement d'un voyage à l'étranger, mais le but est de faire progresser les élèves en langue et en culture espagnoles.

Délibération

Vu le code des collectivités locales,

Vu l'état à ce jour des finances communales,

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine, par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (F. JEANNE)

1. ACCEPTE de participer au financement du séjour linguistique et culturel organisé par le Collège Choiseul d'Amboise du 19 au 24 mars en Espagne
2. FIXE le montant de la participation communale à 50 euros par élève, soit un total de 350 euros
3. AUTORISE le Maire à procéder au versement de cette subvention
4. S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 de la commune, en dépenses de fonctionnement

2023-02	DEMANDE DE SUBVENTION Campus des Métiers et de l'Artisanat de JOUE LES TOURS - FASE
----------------	--

Rapport

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu le 3 janvier un courrier du Directeur du Campus des Métiers et de l'Artisanat de Joué les Tours sollicitant une participation de la commune aux projets éducatifs développés pour les jeunes de 15 à 29 ans. Ce Campus des Métiers forme chaque année 200 apprentis dans plus de 25 métiers (de Bouche, de la Beauté et du Bien-Etre, de la Mécanique Automobile et Moto, du Management Commerce et Service, de la Logistique, du Sanitaire et Social, d'Art et du Cuir). Au-delà de la formation professionnelle, une dynamique de projets culturel et social a pour but de favoriser la culture et l'épanouissement de chacun pour permettre une meilleure insertion dans leur vie adulte.

Le montant de la participation est laissé à l'appréciation du conseil, sachant qu'un montant de 80 euros par apprenti répondrait aux coûts engendrés par ces actions éducatives et citoyennes (expositions sur l'environnement, les discriminations, la liberté d'expression, compétitions sportives, émissions de radio, enregistrement d'albums de musique, tarifs réduits à des spectacles et festivals,...) gérées par une équipe de 6 animateurs.

Dans la mesure où 2 élèves, jeunes filles de 15 et 16 ans, résidant Souvigny (Erin Quintin – Mona Sallent) sont concernées, la participation communale pourrait être de 160 euros ou moins.

Il est précisé que la Commune avait été sollicitée en 2021 par le FASE du Campus et avait répondu positivement, à hauteur de 160 euros pour deux jeunes Souvignaciens.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Interventions

Nathalie VACCHER pense que ce n'est peut-être pas aux communes de prendre en charge ce type de dépenses et que le campus devrait chercher d'autres recettes.

Françoise JEANNE ajoute que puisque la Commune a déjà participé en 2022, il n'est pas besoin de participer à nouveau en 2023.

Claudia DESGARDIN est d'avis que si le Conseil était favorable en 2022, il devrait logiquement l'être aussi en 2023, ce à quoi Martine THEVENIN et Nathalie VACCHER répondent qu'elles ont le droit de changer d'avis.

Monsieur le Maire propose de passer au vote afin que chacun puisse s'exprimer.

Délibération

Vu le code des collectivités locales,

Vu l'état estimatif des finances communales,

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine, par 6 voix POUR et 3 voix CONTRE (F. JEANNE, M. THEVENIN, N. VACCHER)

1. ACCEPTE de participer en 2023 au financement des activités mises en place par le Foyer d'Animation Socio-Educative du Campus des Métiers et de l'Artisanat de Joué-les-Tours
2. FIXE le montant de la participation communale à 50 euros par élève, soit un total de 100 euros
3. AUTORISE le Maire à procéder au versement de cette subvention
4. S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 de la commune, en dépenses de fonctionnement

2023-03	DEMANDE DE SUBVENTION MFR SORIGNY – Participation aux frais de fonctionnement 2023
----------------	---

Rapport

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu, le 10 janvier, un courrier du Président et de la Directrice du Centre de formation d'apprentis de la Maison Familiale d'éducation et d'orientation de Sorigny, qui accueille depuis plus de 50 ans près de 370 apprenants par an en formation par alternance à partir de 15 ans dans le domaine de la mécanique automobile et agricole. Le taux d'insertion dans la vie professionnelle des jeunes issus de cette école est de plus de 90 %.

L'association de gestion, sous statut loi 1901, perçoit des aides de l'Europe, de la Région, du Département et les participations des familles. Mais elle a des difficultés à boucler le financement des frais de fonctionnement 2023.

C'est pourquoi elle sollicite également les communes de résidence des jeunes apprenants, invitées à verser une participation laissée à leur libre appréciation. Un jeune de Souvigny est actuellement en apprentissage à la MFEO (Dylan Gourbillon).

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Interventions

Françoise JEANNE se demande combien d'autres demandes de subventions de ce type seront adressées à la mairie et si la commune est suffisamment riche pour aider tout le monde.

Nathalie VACCHER ajoute que les CFA perçoivent des recettes des entreprises, ce à quoi Armel JOUBERT répond que ce n'est pas le cas des MFR dont les ressources ne sont pas les mêmes. Les enseignants ne sont pas des professeurs, mais des moniteurs, et la gestion de la structure est différente.

Délibération

Vu le code des collectivités locales,

Vu l'état estimatif des finances communales et compte-tenu des aides allouées ce même jour pour d'autres établissements d'enseignement,

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine par 6 voix POUR et 3 voix CONTRE (F. JEANNE, M. THEVENIN, N. VACCHER)

1. ACCEPTE de participer au financement des frais de scolarité 2023 d'un jeune Souvignacien, inscrit au Centre de Formation des Apprentis de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation de Sorigny

2. FIXE le montant de la participation communale à 50 euros

3. AUTORISE le Maire à procéder au versement de cette subvention

4. S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 de la commune, en dépenses de fonctionnement

2023-04 SAFER – Devis recensement et procédure d'intégration des biens vacants et sans maîtres

Rapport

Monsieur le Maire informe les Elus qu'il a reçu, le 6 janvier un mail de la SAFER faisant suite à un échange avec Armel JOUBERT lors de la réunion de lancement sur l'inventaire des friches agricoles sur le territoire de la communauté de communes du Val d'Amboise.

Puis il laisse la parole à Armel JOUBERT pour présenter la proposition de la SAFER.

Ce courriel propose à la commune un devis et une prestation complémentaire :

1. DEVIS du 5 janvier 2023 - Identification des biens présumés vacants et sans maîtres (voir page suivante)

• 768.48 euros par jour de travail, estimé à de 2 jours, ce qui représenterait un coût de 1 536.96 euros TTC

• En option, la cartographie du foncier appartenant à la commune pour 384.24 euros TTC

Soit un coût total avec cette option, de 1 921.20 euros

2. PRESTATION COMPLEMENTAIRE - Accompagnement à la réalisation des formalités réglementaires

Contenu de la prestation	Nombre de comptes de propriété	Montant HT
- Accompagnement à la réalisation des formalités préalables en vue des recherches hypothécaires et d'état civil (modèle de courriers, préparation des états hypothécaires, tableau de suivi de la procédure...)	1	960,60 €
	2	1 280,80 €
	3 à 5	1 601,00 €
	6 à 10	1 921,20 €
- Interprétation des retours des consultations et suivi du bon déroulement de la procédure	11 à 15	2 241,40 €
	16 à 20	2 561,60 €
- Aide à la rédaction des délibérations et arrêtés municipaux liés à la procédure d'incorporation des biens sans maître au domaine communal	Plus de 20	20 premiers comptes : 2 561,60 € + 80,05 € par compte supplémentaire
- Estimation des parcelles		
- Points réguliers sur l'avancée de la procédure et appui technique sur la procédure		
- Accompagnement à la réalisation des formalités postérieures liées à la publication de l'arrêté municipal d'incorporation		
Réunion de travail (en option)		320,20 € (offerte si plus de 30 comptes)

L'inventaire puis l'appréhension de ces biens dans l'actif de la Commune permettrait d'enrichir le patrimoine foncier de la Commune et, par exemple, de mettre en vente ou en location certaines parcelles, à un prix justement évalué.

Le conseil est invité à en délibérer

Interventions

Françoise JEANNE indique qu'elle avait prévu de travailler sur ce sujet, mais qu'elle n'en a pas pris le temps jusqu'à ce jour. De plus, l'intervenant de la réunion CCVA sur l'inventaire des friches lui avait souhaité bon courage en lui disant qu'il était quasiment impossible pour un élu seul ou une commune de répertorier tous ces biens. Mais elle sait qu'un terrain de 900 m² situé rue Paul Louis Courier pourra être concerné par cette procédure.

Nathalie VACCHER demande quel est l'intérêt de payer la SAFER pour lister les terrains sans maître si on les connaît déjà, ce à quoi Armel JOUBERT répond que toutes les parcelles ne sont pas identifiées. Il ajoute ne pas savoir combien de comptes de propriétaires sont concernés. Par ailleurs, la SAFER dispose d'outils fonciers très performants, ce qui n'est pas le cas des communes.

Nathalie VACCHER demande si la commune sera obligée de récupérer une parcelle isolée dans les bois par exemple. Armel JOUBERT répond qu'en dessous d'une certaine surface, il n'y a pas de taxes foncières. Mais dans cet exemple, les propriétaires riverains de cette parcelle boisée isolée pourraient être intéressés pour l'acheter et l'exploiter, ce qui supprimerait une friche non entretenue.

Martine THEVENIN demande quel sera le coût de l'intégration des biens à la commune.

Monsieur le Maire répond que l'intégration des biens sera gérée par la Direction des finances publiques, qu'il n'y aura pas de frais d'acte notarié, et, concernant les frais demandés par la SAFER, qu'ils pourront être absorbés par la vente d'une ou plusieurs parcelles sans maître lorsque la commune en sera devenue propriétaire.

Nathalie VACCHER se dit hésiter à aider l'administration fiscale pour la perception de nouvelles taxes foncières, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond que les élus se doivent d'aider l'administration fiscale à percevoir les taxes dues, lesquelles sont reversées tout ou partie à la Commune.

Délibération

Vu le code des collectivités locales,

Entendu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine, par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (N. VACCHER)

1. ACCEPTE l'offre de la SAFER concernant l'identification des biens vacants et sans maîtres sur le territoire communal,

2. AUTORISE le Maire à signer le devis en date du 5 janvier 2023 s'élevant à :

- 768.48 euros par jour de travail, estimé à de 2 jours, ce qui représenterait un coût de 1 536.96 euros TTC

- En option, la cartographie du foncier appartenant à la commune pour 384.24 euros TTC

Soit un coût total avec cette option, de 1 921.20 euros

3. S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 de la commune, en dépenses de fonctionnement

4. PREND NOTE des modalités d'accompagnement à la réalisation des formalités réglementaires et réserve sa décision à une date ultérieure

QUESTIONS DIVERSES

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – Information gestion SIEIL

Par courriel en date du 30 décembre, la chambre régionale des comptes a transmis à la commune copie du rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion du SIEIL pour les exercices 2017 et suivants.

Il a été présenté par le SIEIL au comité syndical et est soumis à débat des conseils municipaux adhérents.

Les recommandations sont les suivantes :

Recommandation n° 1 : améliorer la présentation dans les rapports d'orientations budgétaires des besoins de financement par compétence en incluant un recul historique de trois années (page 19).

Recommandation n° 2 : régulariser et mettre fin aux amortissements des immobilisations concédées (page 29).

Recommandation n° 3 : renforcer la synchronisation entre les attributions du fonds d'amortissement des charges d'électrification et leur justification administrative en vue du paiement afin de soutenir la trésorerie du SIEIL (page 39).

Recommandation n° 4 : fiabiliser l'outil de prospective financière afin de conforter la stratégie du SIEIL (page 44).

Ce document de 69 pages peut être transmis aux élus qui souhaitent le lire.

EVOLUTION DU PRIX DE L'ELECTRICITE

Pour répondre à la question de Françoise JEANNE concernant le prix de l'électricité 2023, Monsieur le Maire précise que le groupement d'achat auquel la commune a adhéré auprès du SIEIL a pris fin au 31 décembre 2022. Les fournisseurs d'électricité concernés étaient PLÛM Energie pour la commune (compteurs de puissance de moins de 36 kVA) et ENGIE pour la MARPA-Ecole (compteur + de 36 KVA). L'avantage de ce groupement d'achat, c'est que le prix de l'électricité a été bloqué pour toute la durée du contrat.

C'est EDF qui a été retenu pour tous les lots dans le nouveau marché signé à compter du 1^{er} janvier 2023, lequel devrait bénéficier du bouclier tarifaire de l'Etat.

Projet TOWERCAST

Par courrier en date du 7 décembre, la commune a reçu de la société TowerCast située à Paris un dossier d'information préalable pour l'implantation d'une antenne de diffusion radioélectrique multitechnologies TNT / FM / DAB+ sur les parcelles A 156-159 sises « la Beausserie » situées au nord de l'étang de la Bertinière, avec l'accord de la famille Lenté.

Ce projet respecte les prescriptions de la loi Abeille 2015-136 du 9 février 2015 et fera l'objet d'un dépôt de demande de permis de construire pour un pylône treillis carré autoportant de 214 m de haut avec des antennes, de 3 paraboles posées au sol, d'un local technique de 64 m², d'une zone technique de 2 160 m² protégée d'une clôture de couleur verte de 2.5 m de hauteur.

Sous réserve de la délivrance du permis de construire, les travaux pourraient démarrer en octobre 2023 avec une mise en service prévisionnelle en mars 2024

Point sur les TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

La réfection de la salle des fêtes avance. Olivier Bastien, Michel Lejeau et Alain Bouillet sont présents tous les matins, du lundi au vendredi, aidés ponctuellement d'autres bénévoles. Les anciens radiateurs et luminaires ont été démontés, les coulures du joint double vitrage des fenêtres ont été nettoyées, le placoplâtre a été posé (encadrement et isolation velux de la mezzanine), les murs lessivés, poncés et partiellement repeints.

Des demandes de locations sont en cours pour fin février et mi-mars.

Christelle PIECHATA indique que certaines tables sont abîmées et qu'il n'est pas facile d'en faire le constat après chaque location. C'est pourquoi elles seront stockées dans un sanitaire de la cour de l'école et que seul le nombre de tables utiles sera apporté dans la salle à chaque location.

SIGNALETIQUE VENDOMOISE – point sur les devis plan d'adressage communal

Suite aux différents échanges et entrevues entre l'entreprise « la Signalétique Vendômoise » et les élus ayant travaillé sur le plan d'adressage communal (Armel, Christelle, Nathalie), deux devis sont parvenus en mairie le 13 janvier.

Un premier devis s'élève à 2 404.80 euros TTC pour la fourniture d'un plan général couleurs, recto verso avec bourg et lieux-dits et de 5 panneaux de lieux-dits (pose non comprise, estimée à 600 – 1000 euros)

Le second devis s'élève à 2 109.00 euros TTC (sans la pose) ou 2 703 euros TTC (avec la pose) pour la fourniture de 110 numéros de maison et de 5 panneaux « diagramme » (plan synthétique localisant les lieux-dits)

Ils doivent être revus et rediscutés, certains postes seront supprimés et d'autres ajoutés. Cette question sera examinée, si les devis sont corrects, lors du prochain conseil municipal.

PLAN d'ADRESSAGE

Les conseillers ayant travaillé sur le sujet sont confrontés à un manque de lisibilité des informations transmises par différents partenaires concernant la suppression ou non des lieux-dits, la création de nouvelles voies,....

Monsieur le Maire leur demande de se renseigner pour avoir la réglementation précise avant que le conseil ne prenne une décision définitive pour le plan d'adressage de l'ensemble de la Commune.

AMENDES DE POLICE 2023

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer auprès du conseil départemental avant le 3 mars 2023.

L'achat de panneaux signalétiques ne peut pas être subventionné dans ce cadre.

Voir si d'autres travaux de sécurisation peuvent être proposés (rue Nationale ? rue Jules Romains ? autres ?)

VOIRIE COMMUNALE

Françoise JEANNE propose que, compte-tenu de son état, la route du château soit sécurisée par la mise en place de panneaux afin que la responsabilité de la commune ne soit pas engagée en cas d'incident. Il est décidé de limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h. Un arrêté du maire sera pris en ce sens.

Elle demande que le cheminement des résidents de la MARPA le long de la rue Ronsard soit amélioré, car le revêtement actuel ne permet pas d'utiliser un déambulateur.

EMPLACEMENT TAXI

Suite à la décision prise précédemment, le panneau TAXI sera déplacé sur le parking de la MARPA-ECOLE.

Ces travaux seront réalisés prochainement (matinées citoyennes ?).

CARTE SCOLAIRE 2023-2024

Un point sera fait lors du prochain conseil d'école au sujet de la probable fermeture d'une classe au sein du RPI l'année scolaire prochaine. Le Maire rappelle que seule l'Education Nationale sera compétente pour juger, au vu des effectifs réels, de la suppression, du maintien ou de l'ouverture de classes.

ABRIBUS LA COMTE

Les travaux programmés par la commune de Saint-Règle ont pris du retard mais ne sont pas abandonnés pour autant.

Une information sera diffusée lorsque la situation évoluera.

PROJET DE RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL

A la demande de Françoise JEANNE qui souhaite savoir où en est le projet de recruter temporairement un agent technique permettant de réaliser des tâches d'entretien / réparation assurées jusqu'à présent par les élus et/ou les bénévoles, Monsieur le Maire répond que la situation sera réétudiée dans le cadre de l'élaboration et de l'équilibre du budget 2023.

COMMISSION FINANCES

En tant que membre de la commission communale finances, Nathalie VACCHER demande que les devis et factures parvenus en mairie entre deux conseils municipaux soient laissés à disposition. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucun souci pour cela.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Martine THEVENIN informe les conseillers des dossiers en cours :

- M. BIGEARD a constaté que malgré le remplacement de son compteur d'eau par VEOLIA, il subsistait quelques centimètres de branchement plomb après compteur. Il est répondu que les branchements après compteur sont à la charge des propriétaires. Il appartient donc à M. BIGEARD de contacter un plombier pour résoudre ce problème.
- Situation de M. BUCHET, hospitalisé.

COMMISSION VIE DU VILLAGE

Martine THEVENIN informe les conseillers des manifestations programmées lors de la réunion du 17 janvier par les associations présentes (Comité des Fêtes, APE, Association MARPA, Chasseurs, L'instant de partage) et le référent coordinateur des bénévoles :

- Dim 12 mars : Carnaval à Saint-Règle (APE)
- Dim 9 avril : randonnées des Jacinthes (CDF) + stand Atlas de la Biodiversité CCVA
- Lun 10 avril : chasse aux œufs à Souvigny (APE)
- Sam 10 juin : spectacle théâtre à la MARPA-Ecole
- Sam 17 juin : méchoui sous le préau de Souvigny (Chasseurs)
- Dim 25 juin : kermesse des écoles du RPI sous le préau de Souvigny (APE)
- Sam 2 septembre : soirée « Jambon » sous le préau (CDF)
- Ven 8 septembre : soirée rugby - retransmission 1^{er} match de la Coupe du Monde (L'instant de partage)
- Novembre : soirée touraine primeur (L'instant de partage)

Autres manifestations organisées par L'instant de partage, dont les dates restent à définir :

- Concours de belote – salle des fêtes (printemps)
- Troc plantes - cour café associatif (un samedi matin)
- Dictée géante – MARPA-Ecole
- Soirée Touraine primeur – Café associatif (novembre)

PLANS MARPA-ECOLE

Françoise JEANNE a reçu la visite de la gendarmerie d'Amboise qui collecte les plans des écoles du territoire de Val d'Amboise, pour connaître les conditions d'évacuation et de secours à personne. Elle leur a donné les plans de la MARPA.

La gendarmerie doit passer en mairie récupérer les plans de l'école les 2 Aires.

→ Prochain conseil municipal : à 19 h 30 le Mercredi 1^{er} mars 2023

→ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25




Pour validation du présent procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine du 25 janvier 2023, au cours de laquelle les questions suivantes ont été abordées :




délibération	Objet	Résultat du vote
2023.01	Subvention voyage en Espagne – collège Choiseul Amboise	ADOPTÉ MAJORITÉ
2023.02	Subvention FASE – campus des métiers Joué les Tours	ADOPTÉ MAJORITÉ
2023.03	Subvention MFR Sorigny	ADOPTÉ MAJORITÉ
2023.04	Devis SAFER Biens vacants et sans maîtres	ADOPTÉ MAJORITÉ



Le Maire,

Frédéric SAROUILLE

Les Adjointes et Conseillers Municipaux présents,

		
Armel JOUBERT	Martine THEVENIN	Françoise JEANNE

		
Francine DE ALMEIDA	Claudia DESGARDINS	Denis MARTIN

	
Christelle PIECHATA	Nathalie VACCHER